

Mehdi MOUSLIM

# LES MÉTIERS ET LES FONCTIONS DANS LA SOCIÉTÉ MAMELOUKE

Traduction et étude

du *Mu'īd al-ni'am wa Mubīd al-niqam* de Tāğ al-Dīn al-Subkī (1327-1370)



CELO

LES MÉTIERS ET LES FONCTIONS  
DANS LA SOCIÉTÉ MAMELOUKE

Traduction et étude  
du *Mu'īd al-ni'am wa Mubīd al-niqam*  
de Tāğ al-Dīn al-Subkī (1327-1370)

*par*

Mehdi MOUSLIM

Éditions Safran

Bruxelles

CELO

Collection *Cultures et langues orientales (CELO)*, 6

*Avec l'aimable soutien de l'Université Libre de Bruxelles*

Illustration de couverture par Mafi M.

Calligraphie de couverture (*Tāğ al-Dīn al-Subkī / Mu'īd al-ni'am wa Mubīd al-niqam*)  
réalisée par Azaitraoui M.

© 2026 – Éditions Safran | Rue des Genévriers, 32 | B – 1020 Bruxelles, Belgique  
editions@safran.be – www.safran.be

Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit,  
sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite.

ISBN 978-2-87457-155-8  
D/2026/9835/168

Imprimé en U.E.

Première partie

La vie et l'œuvre de Tāğ al-Dīn al-Subkī

SPÉCIMEN

dix jours plus tard, son neveu Badr al-Dīn se rendit au Caire pour y être désigné cadi suprême de Damas, à la place de son oncle qui accepta de lui céder cette fonction<sup>117</sup>.

Autre fait à mentionner, à la fin du mois de *rabī* I 765/janvier 1364, le cousin de notre auteur, Bahā' al-Dīn Abū al-Baqā' fut nommé *wakīl* du sultan au Caire, ainsi que cadi 'askar, puis quelques mois plus tard, administrateur des *waqf*<sup>118</sup>. À la même période, le grand frère de notre auteur, Bahā' al-Dīn Aḥmad fut nommé *mufī* de la dār al-'adl de Damas<sup>119</sup>.

Un mois plus tard, Tāġ al-Dīn accéda à la fonction de la *mašyaḥa* de la dār al-ḥadīth au sein d'une *madrasa* – qu'Ibn Kaṭīr ne nomme pas – qui était un *waqf* où un cours était consacré aux hanbalites et dont le *mudarris* était Burhān al-Dīn Ibrāhīm, le fils du célèbre Ibn Qayyim al-Ġawziyya. Ce dernier assista à la leçon d'al-Subkī, ainsi que d'autres hanbalites. « *Puis, nous dit Ibn Kaṭīr, des choses se sont passées, mais il serait trop fastidieux de les décrire maintenant.* » Encore une fois, nous restons sur notre faim. On peut être tenté de croire que la nomination de notre auteur, dans un milieu hanbalite, raviva des tensions, surtout quand on sait qu'Ibn al-Qayyim était un proche d'Ibn Taymiyya et que Tāġ al-Dīn tint à son encontre de sévères critiques. Étant un proche de notre auteur, Ibn Kaṭīr a peut-être volontairement passé sous silence des anecdotes où al-Subkī fut mis à mal. Par la suite, poursuit Ibn Kaṭīr, le gouverneur de Damas convoqua les hanbalites qui avaient assisté à la leçon et les fit comparaître séparément. Il les questionna sur le registre de présences de cette leçon, afin de savoir si des hanbalites y avaient assisté<sup>120</sup>. Cette anecdote est révélatrice d'un climat tendu dans lequel les autorités cherchaient à tout prix à éviter les querelles et interférences potentiellement conflictuelles entre les *madḥab*.

En *ṣafar* 766/octobre 1364, Tāġ al-Dīn fut convoqué au Caire – Ibn Kaṭīr ne précise pas la raison – et il s'y rendit avec sa famille, avant de revenir à Damas six semaines plus tard<sup>121</sup>. Quelques jours plus tard, Walī al-Dīn, le fils de Bahā' al-Dīn Abū al-Baqā' fut nommé juge (*ḥākīm*) adjoint de Tāġ al-Dīn au sein de la 'Ādiliyya. Parmi ses adjoints, on trouve al-Gazzī, mais aussi Badr al-Dīn ibn Abī al-Faṭḥ al-Subkī. Ce dernier fut également nommé cadi, aux côtés de son oncle Tāġ al-Dīn, ce qui est peu courant. « *Une étrange nomination* », précise Ibn Qāḍī Šuhba<sup>122</sup>.

Peu de temps après, le cadi suprême chaféite d'Égypte démissionna. L'homme fort du moment, l'émir Yalbugā tenta de l'en dissuader, mais rien n'y fit. Il demanda au cadi démissionnaire de lui indiquer un successeur, mais il refusa. Le choix se porta alors sur Bahā' al-Dīn Abū al-Baqā' al-Subkī. Ibn Kaṭīr précise que dans un premier temps, il fit semblant de se montrer réticent, avant d'accepter et de porter la robe d'honneur (*ḥil'a*). Il fut remplacé à sa fonction de cadi 'askar par Bahā' al-Dīn Aḥmad, le grand frère de notre auteur<sup>123</sup>.

### La prison

En *rabī* I 767/novembre 1365, notre auteur se rendit au Caire. Durant son absence, le gouverneur de Damas convoqua à la *dār al-sa'āda* une grande assemblée, car des faits graves imputés à Tāġ al-Dīn, lui avaient été rapportés. Les trois autres cadis suprêmes

<sup>117</sup> *Ibidem*, p. 736.

<sup>118</sup> Ibn Qāḍī Šuhba, *Tārīḥ*, III, p. 244.

<sup>119</sup> Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 736.

<sup>120</sup> Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 736.

<sup>121</sup> *Ibidem*, p. 740.

<sup>122</sup> *Ibidem*, p. 741, Ibn Qāḍī Šuhba, *Tārīḥ*, III, p. 260.

<sup>123</sup> Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 742.

Deuxième partie

Analyse du *Muīd al-nī'am*

SPÉCIMEN

de condition moyenne [...] ; la quatrième catégorie est celle des paysans, à savoir les agriculteurs et les habitants des campagnes ; la cinquième est celle des pauvres qui sont pour la plupart des jurisconsultes, des étudiants et de nombreux soldats de la *halqa*. La sixième est celle des artisans et des ouvriers. Enfin, la septième catégorie est celle des besogneux, des indigents et des mendiants qui vivent au dépend des autres<sup>190</sup>.

De son côté, al-'Umarī (700/1301-749/1349) nous parle de cinq catégories : ceux qui détiennent le sabre (l'élite dirigeante) ; ceux qui détiennent le calame (l'administration) ; ceux qui détiennent le savoir (les théologiens et autres imams) ; les commerçants et enfin le reste du peuple<sup>191</sup>. Al-Subkī ne présente pas une division aussi claire, mais son classement en trois blocs va bien dans le sens d'une vision pyramidale de la société.

Pendant, au-delà de ces blocs, le classement interne à chaque bloc ne manque pas d'intérêt car il semble indiquer à certains égards une hiérarchie sociale, une sorte de pyramide dans chaque bloc. Toutefois, cette hiérarchie n'est pas systématique comme nous le verrons. À plusieurs moments, on sent bien que l'auteur regroupe des métiers qui ont le même objet, sans véritablement chercher à établir un ordre ou une hiérarchie précise. Le classement d'al-Maqrīzī semble suivre un critère de richesse. C'est pourquoi les riches commerçants viennent directement après l'élite dirigeante. Chez al-Subkī, ce critère n'est pas présent. C'est plutôt l'influence sociale qui semble régir son classement. En effet, si on suit les métiers de chaque bloc, on constate que les premières fonctions sont les plus importantes, avec bien entendu quelques contre-exemples. Ainsi, pour les fonctions de la cour, al-Subkī commence par le calife et termine par le *muḥtasib*. Pour le bloc consacré aux enturbannés, il commence par les ulémas et conclut par les soufis. Puis, finalement, pour le bloc des petits métiers, il commence par les artisans et les agriculteurs, et termine avec les mendiants.

### Le climat politique

Il est important de s'attarder quelque peu sur les conditions politiques dans lesquelles al-Subkī évolua et rédigea son œuvre. Son ouvrage *Mu'īd al-ni'am* est éminemment politique et ne peut être pleinement appréhendé sans une compréhension profonde des évolutions politiques qui se produisirent à cette époque, mais aussi avant celle-ci. Al-Subkī connut les quatorze dernières années du règne long et riche d'al-Nāṣir. Ce règne correspond sans aucun doute à l'apogée du pouvoir mamelouke bahrite et, à certains égards, de toute la période mamelouke. Il fut suivi, au lendemain de sa mort, d'une succession de jeunes sultans – issus de la maison des Qalawunides – qui eurent des règnes très courts et – pour plusieurs d'entre eux – des mœurs dépravées aux yeux de la population et des ulémas, ouvrant ainsi la voie à une longue période de troubles et de conflits entre émirs mamelouks rivaux. Or, al-Subkī assista de son vivant à cette transition tragique et à ce déclin du pouvoir mamelouk. Ainsi, de 1341, année de la mort d'al-Nāṣir, jusqu'en 1361, sept fils de ce dernier grand sultan bahrite se succédèrent au pouvoir. Le plus long règne de ces fils ne dépassa pas quatre ans, signe de cette instabilité que n'aura de cesse de condamner notre jurisconsulte pour qui, à l'instar de nombreux autres théologiens sun-

<sup>190</sup> Al-Maqrīzī, *Iḡātha al-umma bi kaṣf al-ḡumma*, éd. Karam Farḥā, Gizeh, Ein For Human Studies and Social studies, 2007, p. 149. Al-Maqrīzī développe ensuite la condition de chaque classe sur les trois pages suivantes.

<sup>191</sup> Voir le développement complet qu'il en fait dans *Masālik al-absār fī mamālik al-amṣār*, éd. Kāmil Salmān al-Ḡabūrī et Mahdī al-Naḡm, Beyrouth, Dār al-kutub al-'ilmīyya, 2010, III, p. 317.

Troisième partie

Traduction intégrale du *Muīd*

SPÉCIMEN

Loange à Dieu qui restaure les bienfaits, annihile les infortunes, par davantage de reconnaissance et de générosité. Que la bénédiction et le salut soient sur son Prophète, notre maître Muḥammad, le meilleur des Arabes et des non-Arabes [*‘aḡam*], qui guide vers la meilleure voie et la communauté la plus droite ; ainsi que sur sa famille, ses compagnons, et les vertueux de sa communauté, la meilleure des nations.

La question suivante me fut posée : existe-t-il une voie que l'on peut emprunter afin de récupérer un bienfait (*ni'ma*) spirituel ou profane qu'on aurait perdu ? Ma réponse fut la suivante : la voie à emprunter pour y arriver consiste à savoir comment cela est arrivé et à s'en repentir. Il faut alors reconnaître les avantages que recèle cette épreuve et s'en satisfaire. Ensuite, il faut faire preuve d'humilité devant Dieu le Très Haut de la manière que nous allons détailler.

Ces trois éléments constituent le remède de cette maladie qui se dissipera par leur action. Ces trois éléments sont indissociables et interdépendants, aucun des trois ne peut précéder l'autre.

La personne qui m'avait posé cette question revint vers moi et me dit : « Explique-nous ces trois éléments de façon claire et concise, et décris-nous explicitement ce remède, afin que nous l'utilisions. »

Je répondis : « Il s'agit là d'un étrange secret (*sirr ḡarīb*) qu'ignore la majorité des gens, d'une nouvelle immense dont la compréhension leur échappe ; car l'insouciance a dominé les cœurs et parce que l'ignorance s'est répandue, faisant oublier aux gens leurs devoirs envers le Seigneur. »

J'ai donc entrepris d'aborder ces trois éléments, de façon concise, dans cet écrit que j'ai intitulé : *Mu'īd al-ni'am wa mubīd al-niqam*<sup>209</sup>. Je n'ai pas donné libre cours à ma plume, car ce sujet est à l'image d'une mer sans rivage. Je rendrais la compréhension de ce sujet difficile pour la plupart des gens si je prenais le temps de le détailler et de l'approfondir. Et finalement, je serais amené à dévoiler des secrets du savoir qu'on ne nous a pas permis de transmettre. Je me contenterai donc de mentionner ce qui est accessible aux élites et à la masse des gens, et je me limiterai à étudier les bienfaits mondains, car ce sont eux qui intéressent celui qui pose la question au premier plan. Espérons que Dieu, par ce travail, les amènera à s'intéresser aussi aux bienfaits liés à l'au-delà, car ils constituent la finalité des moyens. J'espère que toute personne ayant été privée d'un bienfait divin, spirituel ou mondain, pourra l'obtenir à nouveau, ou recevoir ce qui est meilleur, annihilant ainsi tous ses soucis et les transformant en joie et bonheur. Pour cela, il doit avoir lu ce livre avec foi, puis l'avoir compris et appliqué. Que celui qui en doute recoure à ce remède, non dans le but de l'expérimenter et de le critiquer, mais avec un bon soupçon et une belle foi. De cette manière, il atteindra son objectif. Je demande à Dieu de lui accorder la détermination lui permettant de réaliser cet objectif, et d'écarter de lui l'ambition trompeuse.

### Le premier élément

Il faut savoir d'où provient la disparition d'un bienfait et quelle est la raison pour laquelle son bénéficiaire en a été privé. En effet, un bienfait n'est pas annihilé sans raison. Dieu ne modifie rien en un peuple, avant que celui-ci ne change ce qui est en lui<sup>210</sup>.

Sache qu'un bienfait ne t'a été ôté que parce que tu as délaissé le devoir impliqué par ta possession de ce bienfait, à savoir la reconnaissance (*ṣukr*). En effet, tout bienfait dont le détenteur ne fait pas montre de reconnaissance est susceptible de disparaître. Un proverbe

<sup>209</sup> Litt. Celui qui restaure les bienfaits et annihile les malheurs.

<sup>210</sup> Cor 11, 13.

Quatrième partie

Index des métiers  
mentionnés dans l'ouvrage

SPÉCIMEN

de la *šurṭa* qui avait pour tâche de pourchasser les voleurs, de les interroger et d'enquêter sur les vols commis. Cet agent fut désigné par le terme de *bawwāb* car il se tenait près de la porte du *wālī*, mais dans ce cas, traduire ce terme par 'portier' serait inapproprié.

### ***Bawwāb al-madrasa* – le portier de la madrasa**

Le prestige de ce métier dépendait de la chose gardée. Le portier d'un palais, de la maison d'un émir, du mausolée d'un sultan passé, etc. jouissait d'un certain prestige et d'un salaire important. Les mosquées et autres *madrasa* constituaient des édifices inférieurs aux premiers, mais non sans valeur. Les portiers des étables et des écuries compartaient parmi les plus bas. Ces institutions contenaient une petite chambre près de la porte où dormait le portier. Les actes des *waqf* prévoyaient un salaire pour le portier.

Dans les *madrasa*, le portier pouvait être un étudiant qui de cette manière touchait un salaire supplémentaire. Cependant, son travail de portier ne lui permettait pas d'assister à tous les cours, il se rattrapait en assistant aux séances de révision dispensées par le *mu ṭd*. Il ne pouvait laisser entrer que les étudiants inscrits, les professeurs et les autres employés de l'institution, mais devait barrer la route aux sans-abris qui voulaient y passer la nuit ou à des personnes se présentant dans un état de saleté trop important. Le portier était souvent un véritable concierge qui faisait des rondes pour s'assurer que les bougies étaient éteintes ou allumées en fonction du moment<sup>577</sup>.

## Ġ (ج)

### ***Al-ğazzār* – le maselier**

Le terme *ğazzār* est construit selon le schème du participe actif d'intensité et de profession à partir du verbe *ğazara* signifiant immoler. Le *ğazzār* immolait les bêtes destinées à la consommation et les vendait également sur les marchés. On l'appelait également *lahḥām* ou *qaṣṣāb*. À l'époque mamelouke, Damas comptait environ cent quarante marchés dont un *sūq al-lahḥāmīn* et un *sūq laḥm al-baqar*, ce qui n'empêchait pas la présence de viande en vente sur d'autres marchés<sup>578</sup>.

Le *ğazzār* se rendait d'abord dans les marchés consacrés à la vente du bétail, comme par exemple le *sūq al-baqar* près de la citadelle qui s'y tenait tous les vendredis ou le *sūq al-ḡanam* au sud de la ville hors de Bāb Ṣaḡīr. En fonction du nombre de ses clients, il achetait une ou plusieurs bêtes qu'il immolait dans l'un des abattoirs de la ville (*maṣlah*). Le *qaṣṣāb* [équarisseur] intervenait alors pour dépecer les animaux égorgés<sup>579</sup>. Ensuite le maselier transformait les carcasses animales en viande détaillée puis il exposait dans sa boutique ou son échoppe les morceaux et les pièces, notamment en les suspendant à des crochets. Comme de nombreux autres métiers, les *ğazzārīn* avaient leur chef de « corporation » (*ra'īs*, *šayḥ*, *'arīf*). L'extrême spécialisation des artisans vaut aussi pour les commerçants. Les maseliers de moutons formaient un milieu corporatif, ceux de bœufs un autre, ceux de chèvres un autre, ceux de volailles un autre.

Les manuels de *ḥisba* de l'époque nous informent que certains *ğazzār* se rendaient dans les marchés avec la bête vivante et trouvaient un acheteur avant de l'abattre et de la découper. Les manuels conseillent alors au *muḥtasib* d'être vigilant vis-à-vis de cette pra-

<sup>577</sup> M. al-'Anāqira, *al-Madāris fī Miṣr fī 'aṣr dawlat al-mamālīk*, p. 98.

<sup>578</sup> Kutayba Shihabi, *Mu'ğam Dimašq al-tārīḥī*, p. 52.

<sup>579</sup> N. Elisséeff, « Corporations de Damas sous Nūr al-Dīn: Matériaux pour une topographie économique de Damas au XII<sup>e</sup> siècle » p. 69 ; M. Shatzmiller, *Labour in the medieval Islamic world*, p. 108.

tique car il arrivait que la bête immolée soit plus maigre que celle préalablement exposée. D'autres remplissaient la bête d'eau pour lui donner une apparence plus ample<sup>580</sup>. Les maseliers avaient également la fâcheuse habitude de mélanger certaines viandes et graisses afin de cacher la mauvaise qualité d'une partie des pièces ou des morceaux qu'ils compaient vendre. Après avoir coupé la viande, ils répandaient du sel sur leurs tables de travail faites de bois, pour éviter que le sang n'attire les chiens<sup>581</sup>.

### ***Al-ġamadāriyya* – les habilleurs**

Le terme est composé d'un mot turc (*ġāmā* : vêtement) et d'un mot persan (*dār* : préposé à). Le *ġamdār* était un page qui accompagnait le sultan ou l'émir, jusque dans sa plus grande intimité, pour lui apporter ses vêtements. Les *ġamadāriyya* étaient le plus souvent choisis pour leur jeune âge et leur beauté. Ils se devaient d'être constamment bien habillés et entretenus. Al-Qalqašandī nous apporte une description intéressante de l'organisation qui se mettait en place pour que les *ġamadāriyya* soient constamment près du sultan :

*La tradition veut que passent la nuit près du sultan ses Mamelouks les plus proches : des émirs et des fonctionnaires parmi les ġamadāriyya et autres. Ils veillent en s'alternant, répartis en plusieurs groupes et en observant un sablier. Quand un groupe a fini son tour, il réveille le groupe suivant qui prend sa place. Les membres du groupe au repos sont alors libres de dormir, de lire le Coran, de jouer aux échecs, de manger, etc.*<sup>582</sup>.

Même lors des séances à la *dār al-'adl*, les *ġamadāriyya* prenaient place non loin du sultan. La nuit, ils se mêlaient à la garde personnelle du sultan et dormaient non loin de ses appartements privés. Cette fonction n'apparut pas sous les Mamelouks, mais existait déjà chez les Ghaznévides, les Seljoukides et les Ayyoubides. En grandissant, le *ġamdār* quittait cette fonction – réservée aux jeunes –, mais il arrivait qu'il garde son titre, en occupant d'autres postes. Ce phénomène est aussi vrai pour d'autres fonctions. Son blason était un ensemble d'étoffes ou un losange.

### ***Al-ġūkandār* – le porteur du maillet**

Ce terme est composé de deux mots persans qui sont *ġūkān* : maillet et *dār* : préposé à. Le maillet est l'instrument formé d'une petite masse de bois cylindrique fixée à un long manche, dont on se sert pour pousser une boule ou une balle notamment durant les parties de polo dont les sultans mamelouks raffolaient. Le *ġūkandār* était un Mamelouk de la garde personnelle du sultan qui avait pour mission de porter son maillet lors des parties de polo. Son blason était représenté par un maillet et une balle. Al-Qalqašandī explique : « Le *ġūkandār* est celui qui porte le *ġūkān* quand le sultan joue au polo. »<sup>583</sup>

Ce sport équestre aurait vu le jour il y a près de 2500 ans au sein des peuples cavaliers des steppes d'Asie centrale. Les Perses avaient enrôlé de nombreux cavaliers scythes dans leur armée qui leur firent connaître ce sport. Très apprécié par les Ayyoubides, le polo devint le sport préféré des Mamelouks. À cette époque, on parlait du jeu ou du coup (*darb*) de balle et de maillet : *lu'bat al-kurat wa al-sūlġān* ou *al-ġūkān*<sup>584</sup>. Quand les soldats n'étaient pas en campagnes, ils passaient une grande partie de leur temps dans les hippodromes (*maydān*) pour y pratiquer plusieurs arts et sports (équitation, tir à l'arc, polo, etc.).

<sup>580</sup> Ibn al-Uḥuwwa, *Ma'ālim al-qirba*, p. 163.

<sup>581</sup> Ibn Bassām, *Nihāyat al-rutba*, p. 66.

<sup>582</sup> Al-Qalqašandī, *Šubḥ al-a'šā*, IV, p. 49.

<sup>583</sup> Al-Qalqašandī, *Šubḥ al-a'šā*, V, p. 458.

<sup>584</sup> Al-Qalqašandī, *Šubḥ al-a'šā*, II, p. 304.

nisé dit potentiel travail en réseau, ce qui renforce la méfiance et la suspicion de fausse mendicité. Cette communauté des *ḥarāfiṣ* comprenait des mendiants professionnels, des infirmes, des amuseurs de foule et des pauvres sans emploi. La méfiance des enturbannés à leur égard était renforcée par le fait que ce milieu adoptait parfois des croyances et des pratiques jugées hérétiques.

La société mamelouke fut rudement frappée par des crises à répétitions : pestes, famines, violences urbaines (découlant souvent de conflits entre émirs), mauvaises crues du Nil, inflations, etc. Le sultanat subit une soixantaine de crises (toutes natures confondues), soit une tous les cinq ans<sup>624</sup>. Ces crises à répétition entraînèrent également un abandon des terres agricoles au profit des villes, gonflant ainsi la masse des pauvres. De leur côté, les autorités mameloukes répondaient à ces difficultés en renforçant la taxation, alors qu'elles étaient elles-mêmes rongées par le clientélisme et la corruption.

À plusieurs reprises, les autorités tentèrent de faire interdire la mendicité et même d'exclure les mendiants hors du Caire, mais sans succès tangible semble-t-il. Les mendiants avaient par ailleurs différentes approches pour demander de l'argent. Ils n'étaient pas tous agenouillés sur le bord des ruelles. C'est pourquoi certains manuels de *ḥisba* indiquent au *muhtasib* plusieurs pratiques que les mendiants emploient pour demander de l'argent : chanter, jouer de la musique, réciter le Coran, vendre des tissus rapiécés mais réputés bénis, etc<sup>625</sup>.

#### ***Al-šarabdār – le grand échançon***

Al-Qalqašandī explique que ce terme est composé de deux mots : *šarab* qui signifie 'la boisson', le alif de *šarāb* ayant été retiré pour alléger la prononciation ; et *dār* signifiant le responsable. Dans le palais du sultan et dans certaines demeures des grands émirs, une pièce était consacrée à l'entreposage des boissons : la *šarābhānā*. Le *šarabdār* était un employé préposé à la *šarābhānā*, à ne pas confondre avec le *sāqī*. Ce dernier est l'échançon personnel du sultan ou de l'émir, alors que le *šarabdār* est un servent qui travaille dans la *šarābhānā*. Il doit s'assurer que les boissons sont correctement conservées, ravitaillées dans les temps, versées dans des récipients propres, préparées avec soin, etc. Al-Maqrīzī souligne : « *Le šarabdār prépare les boissons puis les porte au servent qui les fera boire au sultan.* »<sup>626</sup> La *šarābhānā* ne doit pas être imaginée comme une pièce, mais plutôt comme une suite de chambres où sont préparés les sirops et autres boissons et où le sucre est conservé. D'ailleurs, c'est aussi là que sont entreposés les vases et les récipients. Les *šarābdārriya* étaient souvent de jeunes garçons et c'est pourquoi on les appelle aussi les *gilmān*. Leur chef est un émire, proche du sultan et bénéficiant de sa confiance. En effet, les boissons préparées doivent être attentivement contrôlées : elles doivent plaire au sultan et ne contenir aucun poison. Ce chef est appelé *kabīr* – et plus tard *mihtār* – *al-šarābhānā*.

#### ***Šayḥ al-ḥānqāh – le cheikh du ḥānqāh***

Le terme *ḥānqāh* est d'origine persane (signifiant maison) et désigne dans l'Orient musulman médiéval une institution où résidaient des soufis ou mystiques. Ce terme n'a pas été employé dans l'Occident musulman médiéval où on parlait de *zāwiya* et de *ribāṭ*. L'existence de ces institutions est d'abord attestée au Khorassan et en Transoxiane au X<sup>e</sup> siècle et c'est au cours du XI<sup>e</sup> siècle qu'elles se répandent dans le monde musulman

<sup>624</sup> Qāsim 'Abdouh, *al-Nīl fī al-'aṣr al-mamlūkī*, p. 129-138

<sup>625</sup> Voir par exemple : al-Sunāmī, *Niṣāb al-iḥtisāb*, p. 128-140.

<sup>626</sup> Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, I, p. 190.

### *Al-qayyim fī al-ḥammām* – le baigneur

Depuis l'époque umayyade, le hammam (établissement de bains de vapeur, public ou privé) fait partie du décor de la société urbaine dans le monde arabe. Les grandes villes en comptent beaucoup et on pouvait également en trouver dans certaines campagnes. Si les théologiens se sont montrés réticents à son utilisation dans ses débuts, ils se sont rapidement accommodés de sa présence et ont plutôt choisi d'énoncer des règles et des bienséances à observer quand on s'y rend. Ainsi, pour l'époque mamelouke – outre les manuels de *ḥisba* – nous avons également des traités spécifiques aux règles du hammam comme par exemple le *Kitāb al-ilmām bi-adāb duḥūl al-ḥammām wa mā yata'allaqu bihi mon al-aḥkām* écrit par Abū al-Maḥāsīn Muḥammad al-Dimašqī (715/1314-765/1365)<sup>682</sup>. Ces bienséances sont principalement les suivantes : aucune mixité possible dans un hammam, interdiction d'exhiber ses parties génitales et interdiction de porter son regard sur les parties génitales d'autrui.

À titre indicatif, le Caire comptait à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle une cinquantaine de hammams. Pour la même époque, Fustat en comptait environ quarante-cinq. Damas en comptait plus, car on en recense quatre-vingt-neuf au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>683</sup>. Cette supériorité s'explique notamment par l'accès très favorable aux eaux dont jouissaient les Damascains. Certains hammams étaient des *waqf* destinés à l'entretien de fondations pieuses, d'autres étaient des établissements privés. Dans les deux cas, le but lucratif est présent (quelle que soit la destination du bénéfice) et donc l'accès aux bains était payant. Les grandes villes mameloukes connurent un déclin du nombre de hammams en activité au XV<sup>e</sup> siècle notamment à cause de la peste et de son impact démographique, mais également à cause des ravages causés par les invasions de Tamerlan. Ainsi, à Damas, au XV<sup>e</sup> siècle, seul un hammam fut construit.

Des hammams accueillait les hommes et les femmes à des moments séparés. D'autres étaient exclusivement consacrés aux femmes ou aux hommes. Des hammams interdisait l'accès aux *ḍimmī*, c'est le cas par exemple du hammam *al-ṣūfiyya* au Caire qui accueillait exclusivement les musulmans appartenant à une confrérie. D'autres hammams toléraient la présence des *ḍimmī*, même si, par moment il leur était demandé de porter un signe distinctif à l'intérieur de l'établissement. Ainsi, en 721/1320, un immense incendie toucha le Caire et des chrétiens furent accusés d'en avoir été à l'origine pour se venger de la destruction de leurs églises. Le sultan al-Nāṣir ordonna l'exécution de certains chrétiens et imposa aux autres de se vêtir entièrement de bleu et de porter des clochettes quand ils se rendaient aux hammams<sup>684</sup>. Une trentaine d'années plus tard, en 755/1354, un décret du sultan parvint à Damas pour durcir les restrictions imposées aux *ḍimmī*. Parmi ces nouvelles contraintes : « *Leurs femmes ne peuvent fréquenter les hammams des musulmans ; que des hammams leur soient consacrés.* »<sup>685</sup>.

Le hammam se composait d'une salle de déshabillage, de latrines, de plusieurs salles dont la chaleur variait. Chaque salle se composait de différentes pièces et niches, pour l'épilation, pour les massages, pour les soins individuels. Le tenancier (*al-ḥammāmī*) mettait à disposition des clients des serviettes que ceux-ci louaient et portaient afin de couvrir leurs parties génitales. Les manuels de *ḥisba* insistent sur le fait que ces serviettes devaient être larges afin de bien tout couvrir. Le tenancier se devait de refuser l'entrée aux per-

<sup>682</sup> Ibn Ḥaḡar, *al-Durar*, IV, p. 61.

<sup>683</sup> Gérard Degeorge, *Damas des origines aux Mamluks*, p. 194.

<sup>684</sup> Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 513.

<sup>685</sup> Idem, p. 676.

# Table des matières

Préface .....	5		
Système de translittération de la revue <i>Arabica</i> adopté dans cet ouvrage .....	6		
Introduction .....	7		
Première partie		Quatrième partie	
<b>La vie et l'œuvre de Tāġ al-Dīn al-Subkī</b>		<b>Index des métiers mentionnés dans l'ouvrage</b>	
Les sources .....	10	A (أ)	
Les origines .....	11	<i>Al-aġnād</i> – les soldats .....	160
Subk .....	11	<i>Al-amīr āḥūr</i> – le chef des écuries .....	161
Descendant des Anṣār ? .....	12	<i>Al-amīr 'alam</i> – le maître des étendards .....	161
Naissance et enfance au Caire .....	12	<i>Al-amīr šikār</i> – le grand veneur .....	161
Parcours intellectuel .....	12	I (إ)	
Abū Ḥayyān al-Ġarnāṭī .....	13	<i>Al-imām</i> – l'imam .....	162
Faṭḥ al-Dīn Ibn Sayyid al-Nās .....	14	<i>Al-iskāf</i> – le savetier .....	162
Yūsuf ibn al-Zakī Al-Mizzī .....	14	U (ؤ)	
Šams al-Dīn al-Ḍahabī .....	16	<i>Umanā' al-qāḏī</i> – les secrétaires du cadī .....	163
Taqī al-Dīn al-Subkī .....	17	<i>Umarā' al-'arab</i> – les chefs de tribus arabes nomades .....	163
Parcours de Tāġ al-Dīn à Damas .....	25	<i>Umarā al-dawla</i> – les émirs mamelouks .....	164
La prison .....	30	<i>Ustād al-dār</i> – le maître de maison .....	165
Le clan des Subkī .....	37	B (ب)	
Les principales figures du clan Subkī .....	37	<i>Al-bābā</i> – le valet .....	167
La bibliographie de Tāġ al-Dīn .....	41	<i>Al-bašmaqḏār</i> – le porteur des sandales .....	167
Deuxième partie		<i>Al-bannā'</i> – le bâtisseur .....	168
<b>Analyse du <i>Muṭd al-nī'am</i></b>		<i>Al-barīḏiyya</i> – les courriers .....	168
Le genre littéraire .....	46	<i>Al-bawwāb</i> – le portier .....	169
La date de composition .....	47	<i>Bawwāb al-madrasa</i> – le portier de la <i>madrasa</i> .....	170
La raison de la rédaction .....	49	Ġ (ج)	
La hiérarchie sociale .....	51	<i>Al-ġazzār</i> – le maselier .....	170
Le climat politique .....	52	<i>Al-ġamadāriyya</i> – les habilleurs .....	171
Les sultans après al-Naṣīr .....	56	<i>Al-ġūkandār</i> – le porteur du maillet .....	171
Les gouverneurs de Damas .....	59	<i>Al-ġumaqḏār</i> – le porteur du fléau d'armes .....	172
Troisième partie		Ḥ (ح)	
<b>Traduction intégrale du <i>Muṭd</i></b>		<i>Al-ḥā'ik</i> – le tisserand .....	172
Introduction .....	62	<i>Al-ḥāġib</i> – le chambellan / l'intendant .....	173
Exemples (1 à 113) .....	69	<i>Ḥāġib al-qāḏī</i> – l'intendant du cadī .....	175
Conclusion .....	148	<i>Ḥāris al-darb</i> – le gardien d'un quartier .....	175
		Ḥ (ح)	
		<i>Ḥādīm al-ḥānqāh</i> – le serviteur dans un <i>ḥānqāh</i> .....	176
		<i>Al-ḥalīfa</i> – le calife .....	176
		<i>Al-ḥaṭīb</i> – le prédicateur .....	177
		<i>Al-ḥayyāt</i> – le tailleur/couturier .....	177

<i>Hāzin al-kutub</i> – le conservateur des livres ..... 177	<i>Fuqarā' al-hānqāh</i> – les adeptes du <i>hānqāh</i> ..... 202
<i>Al-hāzindār</i> – le gardien du trésor ..... 178	
D (د)	Q (ق)
<i>Al-dahhān</i> – le peintre décorateur ..... 179	<i>Al-qāḍī</i> – le cadī ..... 203
<i>Al-dallālūn</i> – les courtiers ..... 179	<i>Qāri' l- 'uṣr</i> – le lecteur du 'uṣr ..... 204
<i>Al-dawādār</i> – le porte-écritoire ..... 180	<i>Qāri' al-kursī</i> – le lecteur sur la chaire ..... 204
<i>Al-dawāwīn</i> – les secrétaires affectés aux bureaux dans tous les secteurs ..... 181	<i>Al-qāṣṣ</i> – le conteur ..... 205
R (ر)	<i>Al-qayyim fī al-ḥammām</i> – le baigneur ..... 206
<i>Rumāt al-bunduq</i> – les frondeurs ..... 182	<i>Al-qurrā'</i> – les lecteurs du Coran qui le récitent avec des <i>lahn</i> ..... 207
S (س)	K (ك)
<i>Al-saḡḡān</i> – le geôlier ..... 182	<i>Al-kaḥḥāl</i> – le médecin des yeux ..... 207
<i>Sā'is al-dawwāb</i> – le palefrenier ..... 183	<i>Al-kalābizī</i> – le brenier ..... 208
<i>Al-sāqī</i> – l'échanson ..... 184	<i>Al-kāsiḥ</i> – le balayeur ..... 209
<i>Al-silahdār</i> – le porteur des armes ..... 184	<i>Kātib al-ḡayba 'alā al-fuqahā'</i> – le surveillant général et responsable des registres de présence des étudiants ..... 209
<i>Al-sultān</i> – le sultan ..... 185	<i>Kātib ḡaybat al-sāmi'īn</i> – le surveillant général responsable des registres des présences des auditeurs ..... 209
Š (ش)	<i>Kātib al-qāḍī</i> – le secrétaire/greffier du cadī ..... 209
<i>Šādd al-'amā'ir</i> – le chef des chantiers de construction ..... 186	<i>Kātib al-sirr</i> – le secrétaire privé du sultan ..... 210
<i>Al-šahḥād</i> – le mendiant dans les rues ..... 186	M (م)
<i>Al-šarabdār</i> – le grand échanson ..... 187	<i>Al-mahmandār</i> – l'introducteur des ambassadeurs ..... 211
<i>Šayḥ al-hānqāh</i> – le cheikh du <i>hānqāh</i> ..... 187	<i>Al-mašā' ilīyya</i> – les exécuteurs des hautes œuvres ..... 211
<i>Šayḥ al-riwāya</i> – le cheikh de la narration ..... 188	<i>Al-mu'adḍin</i> – le muezzin ..... 211
<i>Šayḥ al-zāwiya</i> – le cheikh de la <i>zāwiya</i> ..... 189	<i>Mu'allim al-kuttāb</i> – le maître d'école ..... 212
<i>Al-šuhūd</i> – les témoins ..... 190	<i>Al-muḍahhib</i> – le doreur ..... 212
Š (ص)	<i>Al-mudarris</i> – le professeur directeur ..... 213
<i>Al-šabbāḡ</i> – le teinturier ..... 191	<i>Al-muḥfīd</i> – l'instructeur ..... 213
<i>Šāhib al-zar' wa al-šaḡar</i> – le propriétaire de champs et de vergers ..... 192	<i>Al-muḥfīt</i> – le muḥfīt ..... 213
<i>Al-šayraft</i> – le changeur ..... 192	<i>Al-muḡallid</i> – le relieur ..... 214
<i>Al-šayyādūn</i> – les chasseurs ..... 193	<i>Al-muḥtasib</i> – le contrôleur des marchés / le censeur ..... 214
<i>Al-šūfiyya</i> – les soufis ..... 194	<i>Al-mu'īd</i> – le répétiteur ..... 216
Ṭ (ط)	<i>Al-mukārī</i> – le muletier, l'ânier ..... 216
<i>Al-ṭabardār</i> – le porteur de la hache ..... 195	<i>Al-munšid</i> – le clameur de poésie ..... 218
<i>Al-ṭabīb</i> – le médecin ..... 196	<i>Al-muntahī min al-fuqahā'</i> – l'étudiant jurisconsulte accompli ..... 218
<i>Al-ṭaštādār</i> – le préposé au lavage des mains / le valet de lavabo ..... 197	<i>Mušidd al-dawāwīn</i> – l'inspecteur des bureaux de la chancellerie ..... 219
<i>Al-ṭawāshīyya</i> – les eunuques ..... 197	<i>Al-muwaqqit</i> – le responsable des horaires de prière ..... 219
<i>Al-ṭayyān</i> – l'enduseur d'argile ..... 198	<i>Al-muwaqqi'ūn</i> – les secrétaires affectés aux missives ..... 219
<i>Al-ṭūfiyya</i> – les patrouilleurs ..... 198	<i>Al-muzayyin</i> – le barbier ..... 220
' (ع)	
<i>Al-'arīf</i> – l'édile ..... 199	
<i>Al-'ulamā'</i> – les ulémas ..... 199	
Ġ (غ)	
<i>Gāsil al-mawtā</i> – le laveur des morts ..... 200	
F (ف)	
<i>Al-farrašūn</i> – les valets de chambre ..... 201	
<i>Les fuqahā'</i> (étudiants) de la <i>madrassa</i> ..... 201	

N (ن)	W (و)
<i>Naqīb al-qāḍī</i> – l'auxiliaire du caḍī ..... 220	<i>Al-wā'iz</i> – le sermonneur ..... 224
<i>Al-naqqāšūn</i> – les sculpteurs, les graveurs ..... 221	<i>Wakīl bayt al-māl</i> – l'attendant du trésor public ..... 225
<i>Al-nāsiḥ</i> – le copiste ..... 221	<i>Al-wālī</i> – le chef de police ..... 225
<i>Al-nāṭūr</i> – le surveillant des vestiaires des bains ..... 221	<i>Al-warrāq</i> – le vendeur de papier ..... 226
<i>Nāzīr al-ḡayš</i> – le contrôleur du <i>diwān</i> de l'armée ..... 222	<i>Al-wazīr</i> – le vizir ..... 226
<i>Nāzīr al-waqf</i> – l'administrateur d'un <i>waqf</i> ..... 222	<i>Wukalā' dār al-qāḍī</i> – les avocats ..... 228
<i>Al-nuqabā'</i> – les sous-officiers ..... 223	Conclusion ..... 230
<i>Nuwwāb al-salṭana</i> – les vice-sultans / les gouverneurs ..... 223	Bibliographie ..... 233
	Index ..... 251